No 105 — 28e ANNEE

PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI

MARDI 8 SEPTEMBRE 1931

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 — Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

BAISSE DE PRIX

Dès aujourd'hui la tablette de 100 gr. de

Chocolat au lait 1re qualité

des meilleures marques suisses ne coûte que

50 cts.

D'autres spécialités ont également subi une importante réduction.
Renseignez-vous auprès de votre fournisseur habituel de chocolat.

AMOR, FREY, GRISON, KLAUS, LINDT & SPRUNGLI, MAESTRANI, NESTLÉ PETER CAILLER KOHLER, NOZ, RUDIN, SÉCHAUD & FILS, SUCHARD, TOBLER.

On cherche
jeune homme
comme commissionnaire. S'adresser à la Boucherie Lamon à Sion.

On cherche
bonne à tout faire sachant cuire seule. Bon gage.
S'adr. au bureau du journal.

ALOUER
deux chambres meublées à partir du 15 septembre, chauffage central. S'adresser à M. Emile Torrent, rue du Midi, Sion.

PIANOS HARMONIUMS
Vente — Location — Accordage — Réparations
VIOLONS — VIOLONCELLES — MANDOLINES — GUITARES — ACCORDEONS — JAZZ - BAND
H. HALLENBARTER
Sion — Martigny-Ville, Place centrale

Roger Bruttin
architecte diplômé de l'Ecole polytechnique de Zurich,
ouvrira à Sion, à partir du 15 septembre, un bureau d'architecte, Villa Mayennets.

A VENDRE
bonne vigne d'environ 9600 m2, avec maisonnette. Exposition extra, sud-ouest de la chapelle de Molignon. La récolte pendante, env. 230 brantées, fendant 1er choix, est à vendre avec la propriété ou séparément. S'adresser à: « Société de Musique de St-Léonard ».

A vendre
un grand fourneau en pierre, en parfait état. S'adresser à Mme Dallèves-Delaloye, Place du Midi, Sion.

Arbres fruitiers
Grands choix en pépinières, dans les meilleures variétés.
Galllard Frères, Saxon

RADIOS
PHONOS - RADIO combinés, exclusivement des marques de qualité.
H. HALLENBARTER
Sion — Martigny-Ville
Place centrale

EXPLOSIFS
CHEDDITE — TELSITE
Les meilleurs détonateurs Tétra, mèches.
Dépôts:
Sion: Pierre Stalder-de Courten, fers.
Agents généraux:
Petitpierre Fils & Co
Neuchâtel

Baisse de prix

	le kg. fr.
Bouilli	1,40
Rôti	2,20
Saucisses	2,20
Salamis	3,20
Viande fumée sans os	2,20

Boucherie Chevaline Centrale
H. Verrey
Louve 7, Lausanne

Docteur Sierro, Sion
ABSENT

Crédit Valaisan, Sion
Dépôts aux meilleues conditions
Contrôle Fiduciaire — — Sécurité absolue

KRISIT
vous présente son nouveau flacon

FK 503 f

Pour ouvrir: détacher le couvercle.
Très économique à l'emploi.

40 cts.

KRISIT pour tout nettoyer à la cuisine, dans l'appartement et à l'atelier.

Fabriqué par les Etablissements Persil
HENKEL & CIE. S. A. BALE, FABRIQUE A PRATTELN/BALE-CAMPAGNE

Feuilleton du *Journal et Feuille d'Avis du Valais* No 47

La Dame du Percepteur

PAR

JEANNE DE LIAS

— Moi qui ai vu naître ce mutuel amour, en effet, mon Albert, je n'y ai pas mis d'obstacle; je ne les ai pas éloignés l'un de l'autre et voici pourquoi: — D'abord, il m'a semblé voir la main de la Providence nous indiquant la réparation que nous devions à Paul... moins dure que l'autre, Albert, dit-elle en baissant la voix.

— Peut-être! murmura le père.

— Tu étais donc bien ambitieux pour elle? Moi, je la veux heureuse, puisque déjà elle est pieuse et bonne, et je ne souhaite rien au delà. Or, je connais Paul depuis longtemps. C'était déjà, autrefois, quand il était encore presque un adolescent, une intelligence solide, une âme bien douée. La souffrance en a fait un être vaillant et fort. Ses facultés, au lieu de s'atrophier, se sont, au contraire, affinées, élargies dans la lutte persévérante qu'il a soutenue. Son cœur est resté ce qu'il était, large et généreux, plus tendre peut-être pour avoir pâti. Comme il s'est montré bon fils presque jusqu'à l'héroïsme, je me tiens assurée d'avance qu'il sera bon mari. C'est avec une profonde sécurité que je songe à remettre en ses mains le sort de mon enfant.

Et comme Albert paraissait absorbé et ne répondait pas:

— Regrettes-tu donc tant que cela, lui dit-elle avec enjouement, l'hidalgo espagnol ou le prince cubain qui aurait épousé notre fille pour sa fortune, et lui aurait peut-être après fait pleurer toutes ses larmes?

— Non, je ne regrette pas... Tu es toujours la sagesse et la raison même, et je sens bien que je finirai par consentir. Mais laisse-moi réfléchir quelques jours, m'habituer à cette pensée...

— Sans doute, mon ami... Il faut bien aussi donner à Paul le temps de reprendre des forces suffisantes pour pouvoir supporter cette grande joie...

XXXVIII

Ils sont fiancés enfin. Mais le jour où Marcelle a dit à Paul Coursan: — Paul, nous vous devons une réparation, et ce que nous avons de plus précieux en ce monde. Albert et moi, notre enfant très chérie, nous vous la donnons. Marcelle a eu peur un instant, car l'émotion violente de Paul lui a fait croire à une rechute. Mais on a beau dire: si la joie a fait peur, elle ne fait point de mal. Farouche, irrité contre lui-même d'avoir laissé deviner son secret, Paul s'est défendu, il a protesté, il a lutté contre le bonheur qui venait à lui — et quelle lutte inégale quand on souhaite en son cœur d'être vaincu! Tout est décidé, enfin: l'alcade a mis lui-même la main de Mercédès dans la main de Paul Coursan. On attendra, cependant, pour célébrer le mariage, que la jeune fille ait accompli sa seizième année. Dans l'intervalle — il faut toujours acheter par un sacrifice nos plus précieuses joies! — Paul s'en ira avec Albert passer quelques mois à Cuba, au milieu des plantations qu'il doit apprendre à faire valoir et à diriger. Il ne craint pas, certes, de laisser sa vieille mère aux mains de Marcelle et de Mercédès qui l'entourent d'affection et de soins.

Les trois femmes demeurent seules, assombries, quoi qu'elles fassent, par l'absence des chers aimés et le déchirement des adieux. Pour charmer la longueur des heures, Marcelle et sa fille causent ensemble de ce beau pays du soleil, de l'île enchantée aux fleurs de Paradis terrestre baignée par une mer d'or et d'azur. La vieille mère de Paul Coursan écoute ses récits; de l'esprit et du cœur, elle suit son fils et sur les flots pleins de menaces et sur le rivage merveilleux qu'on lui décrit.

Un brusque changement se fait bientôt dans l'attitude de Marcelle et de Mercédès: elles sont vivement inquiètes et cherchent, en vain, à le dissimuler. Elles lisent les journaux en cachette, sans en dire, tout haut, le contenu à Mme Coursan. Mais comment lui cacher, malgré son intelligence affaiblie et sa vue altérée, l'angoisse qui se reflète sur leur visage et leurs larmes mal essuyées? C'est qu'il vient de là-bas de terribles nouvelles. Les rebelles indigènes ont commencé leurs soulèvements sanglants, et les Etats-Unis se liguent avec eux, contents de trouver un prétexte pour faire la guerre à l'Espagne.

L'anxiété des pauvres femmes est d'autant plus grande, qu'Albert et Paul n'ont pas encore écrit. Oh! quelle épreuve et combien elle paraît plus cruelle après le bonheur si récent! Marcelle, le cœur étreint, se demande au plus profond d'elle-même:

— Est-il bien vrai que nous avions le droit d'être heureux? Ah! je me suis trompée: la réparation n'était pas suffisante, l'heure de la véritable expiation n'avait pas sonné.

Ses pressentiments se font plus sombres à mesure que les récits des journaux deviennent plus alarmants... La guerre est engagée, la flotte espagnole a été détruite — pauvre Espagne, patrie d'adoption! — et des chers aimés aucun message n'arrive.

Quelques jours se passent et l'angoisse des trois femmes devient plus aigrie... Enfin, le courrier vient une fois encore. Marcelle a donné l'ordre qu'on lui apportât directement les journaux, c'est elle, toujours, qui les lit la première... C'est elle qui saisit, aujourd'hui, la feuille fatale...

Elle y a jeté les yeux et un gémissement sourd jaillit de ses lèvres et elle s'affaisse, inerte, sur le parquet... C'est comme le jour où, dans la maison de sa tante à Salies, elle avait lu la dépêche disant qu'Albert était mort.

Mais, maintenant, l'avenir ne lui réserve plus une impossible joie en revanche de ce moment si cruel. La mort du Senor Pascal Orgères n'est pas une fausse nouvelle comme le fut, alors, celle d'Albert Siorac!

Il est tombé, là-bas, sous les balles américaines dans un acte de vaillance et un acte de dévouement; il a glorieusement payé sa dette à l'Espagne, la patrie de sa réhabilitation! L'article du journal espagnol, que la malheureuse Marcelle vient de lire, n'est qu'un éloge enthousiaste du courage déployé par le riche planteur au cours de cet engagement, où il a succombé en sauvant la vie de son compagnon.

Ce qu'ils n'avaient pas écrit à Marcelle, ou ce qu'ils lui disaient peut-être dans des lettres qui se sont égarées, c'est que, dès leur arrivée là-bas, trouvant déjà la guerre engagée, ils s'étaient enrôlés tous les deux dans les bataillons espagnols.

Un jour de sanglante bataille, ils combattaient côte à côte. Les balles fendaient l'air avec ce sifflement de bise que connaissent bien tous ceux qui, dans une mêlée, les ont entendues passer, sinistres et rapides, à côté d'eux. Pascal Orgères en aperçoit une qui va frapper au cœur Paul Coursau. Par un geste instinctif et prompt comme un cri, il s'est jeté, avec sa haute taille, au devant de Paul... La balle a été pour lui et il l'a reçue en pleine poitrine. Tout ce drame s'est déroulé dans l'espace de moins d'une seconde. Ce n'est qu'en voyant Albert à terre que Paul se rend compte du dévouement dont il vient d'être l'objet. Aidé du fidèle José, qui n'a pu, cette fois, détourner la mort loin de son maître tant aimé, il emporte le planteur hors du champ de bataille. Un prêtre espagnol entend la confession entrecoupée du mourant et l'absout. Il articule avec peine:

— Paul, vous me pardonnez bien, maintenant, n'est-ce pas?

— Oh! mon ami, mon père, sanglote le jeune homme, que leur dirai-je à mon retour, là-bas, à toutes deux?

— Vous leur direz que Dieu m'a fait la grâce de bien mourir et de laver le passé dans mon sang, répandu pour vous et l'Espagne. Puis il ajouta: — Pauvre Marcelle! et sur cette suprême parole, il rendit le dernier soupir.

(Suite en 4me page)

L'étrange attitude de M. le receveur Mathey

D'aucuns ont fait passer M. le receveur Mathey pour un homme à la fois loyal et courageux, et nous devons reconnaître ouvertement que son attitude, au début, nous parut vraiment crâne:

Alors que M. le conseiller d'Etat Walpen se rétractait à tour de bras, M. le receveur Mathey ranimait le débat, réclamait à grands cris la lumière, et maintenait sa déclaration au sujet d'un prêt de 12,000 francs, consenti par le major Défayes au colonel Schmidt.

Sa belle assurance et la polémique entreprise en différents journaux, avaient fait grande impression sur le public. Celui-ci gardait le sentiment qu'on lui cachait quelque chose.

Or, on nous apporte aujourd'hui des précisions sur le rôle étonnant joué par le receveur Mathey dans l'affaire Walpen.

Il est temps de renseigner nos lecteurs et de montrer sous son vrai jour, ce fonctionnaire:

Ce que nous appelions son courage était en réalité du toupet, et sa franchise — on va le voir — est des plus relatives.

Tout d'abord, quelle était la fameuse pièce adressée à son chef par M. le receveur Mathey?

Etait-ce une indication simple, était-ce une affirmation?

Il faut bien se rendre à la réalité: la pièce était catégorique.

D'ailleurs, la voici dans son texte intégral:

Au Chef du Service des contributions, Sion.

Monsieur le chef,

Je vous informe que M. le major Henri Défayes, à Leytron, s'est inscrit par un chiffre de 12,000 francs dans la faillite Schmidt à Lausanne. Ceci peut vous servir dans le recours d'impôt que vous a adresé M. Jules Abel Défayes, son père.

Signé: MATHEY, receveur.

L'auteur a dû le reconnaître ensuite: il n'y avait pas un mot de vrai dans son information.

Il n'y a jamais eu de prêt, jamais eu d'inscription, jamais eu de faillite Schmidt. Il était impossible en si peu de mots d'accumuler plus d'erreurs et plus d'absurdités.

M. Mathey, convoqué avec M. Giroud au Département des Finances, s'inclinera devant la réalité des faits: il s'était trompé, ou plutôt, **on** l'avait trompé.

Car, un mystérieux informateur l'avait, paraît-il, renseigné.

Qu'est devenu ce personnage effacé, «banquier et politicien de Martigny », suivant les révélations de M. Mathey lui-même, et sur lequel il plaçait sa confiance?

Il s'est dérobé.

Le fonctionnaire ennuyé l'apprendra tout bêtement à M. le conseiller d'Etat Lorétan.

L'informateur s'est évanoui, volatilisé, anéanti.

Admettons cela, pour ne pas compliquer les choses.

Admettons que cet homme influent ait été lâche à ce point, et n'en parlons plus.

Admettons que sa victime ait été leurrée, en confondant des racontars avec la vérité du Bon Dieu. Tout est possible, en ce bas monde.

Mais, si M. Mathey avait pris la peine, avant d'ameuter l'opinion, de vérifier son information, il en aurait découvert immédiatement la parfaite inanité.

Il lui suffisait de réclamer la liste des créanciers de M. le colonel Schmidt et d'écarquiller les yeux pour se faire une opinion.

M. le conseiller d'Etat Lorétan, qui fit cette enquête, avait déclaré à ses collègues que le prêt Défayes n'existait pas.

M. Mathey eût pu certainement arriver tout de suite à cette conclusion.

Il n'a pas bougé. Il s'est donc jeté dans la polémique avec autant de légèreté que d'imprudence.

Néanmoins, ne soyons pas méchant, passons sur ce point, sans lui tenir rigueur de son imprévoyance.

Il y a mieux.

Qu'a fait M. le receveur Mathey, quand il fut convaincu de son erreur? L'a-t-il rétractée en honnête homme et d'entente avec les intéressés?

Pas le moins du monde. Il a commis une incorrection grave, et s'est tiré d'un mauvais pas en exécutant une pirouette aux yeux du public ébahi.

Voici les faits:

M. Lorétan, conseiller d'Etat, et le major Giroud, agissant au nom de la famille Schmidt, avait soumis à M. Mathey un texte à signer dont la teneur était la suivante:

« En date du 30 mars 1931, j'ai adressé au Département des Finances une communication dans laquelle j'affirmais que M. le major Henri Défayes avait fait au colonel Schmidt un prêt de 12,000 francs. Je dois reconnaître aujourd'hui que mon information ne repose sur aucun fondement, qu'elle est absolument contraire à la vérité. Cela étant, je retire mon affirmation, déplore mes lettres à la Presse, et exprime mes regrets à la famille du colonel Schmidt et au major Défayes pour les ennuis causés. »

Quelques jours plus tard, M. le receveur Mathey écrivait à M. Giroud qu'il ne pouvait signer cette déclaration.

Fort surpris, M. Giroud lui répondit par ces mots:

« Je prends acte de votre refus de signer la déclaration que je vous ai remise au nom de la famille Schmidt et de M. Henri Défayes. Je le regrette, car cette déclaration représente bien le minimum de satisfaction qu'en toute loyauté et conscience, vous devez aux intéressés et à l'opinion publique. J'adresserai, en conséquence, une lettre à la Presse, indiquant la position actuelle de l'affaire et la décision d'obtenir satisfaction par voie judiciaire. »

M. Mathey, sans engager de nouveaux pourparlers, envoya, de son plein chef, sa note à la Presse et déclara le plus candidement du monde à la population qu'il ne «croyait » plus au prêt Défayes.

Comment qualifier un pareil procédé?

M. le major Giroud renonce à porter ce conflit devant les tribunaux. En effet, il ne servirait de rien d'exiger de M. Mathey une déclaration plus nette et plus loyale. Il n'en est pas moins vrai que nous devons enregistrer que ce fonctionnaire, était plus catégorique en son affirmation erronée, il y a quelques jours, qu'il ne l'est dans son démenti.

Plus on examine en détail l'affaire Walpen et ses dessous et plus on est dégoûté: nous n'avons découvert, jusqu'ici, dans les détracteurs du major Défayes et du colonel Schmidt que des capons, des comédiens ou des pleutres.

M. Mathey qui semblait au-dessus de toute critique et de tout soupçon, nous a déçu profondément: lui non plus n'a pas été droit dans son attitude.

Le but essentiel est atteint: M. le major Défayes a été réhabilité pleinement et la mémoire du colonel Schmidt est sauve.

Mais ce travail d'épuration ne s'est pas effectué sans peine.

Et l'on en ressort écœuré de tant de bassesses démasquées, de tant de saletés mises à jour.

Sans compter, que le journaliste a sa conviction intime. Ce qu'il ne pourrait pas prouver carrément, il le pense. Il retient au bout de sa plume un ou deux noms: celui de l'informateur de M. Mathey, qui se cache, et celui du principal informateur de M. Walpen qui tremble à l'heure actuelle.

Le premier est un financier, le second un officier supérieur.

Et tous deux sont des lâches. *A. M.*

Pour faciliter la coopération internationale

(Correspondance particulière)

Petit à petit, la gravité de la formidable crise économique et politique que traverse actuellement l'Europe semble pénétrer plus clairement dans l'esprit de tous. L'on commence enfin à comprendre un peu partout qu'il s'agit bien d'assurer la vie dans une Europe épuisée, et que cette vie ne sera possible, dans une prospérité suffisante, que si la confiance et la sécurité sont définitivement rétablies.

Pour que semblable confiance et sécurité soient acquises, il faut d'abord que cesse toute cette sournoise politique internationale des mécontents qui n'admettent pas les conséquences fatales et logiques de ce qui, cependant, fut leur œuvre.

Il faut aussi, pour que règne enfin la notion exacte de la solidarité internationale, que cessent les rivalités stériles des partis à l'intérieur des nations, luttes encore singulièrement aggravées par la lutte des classes. C'est assez dire que partout, les gouvernements d'union nationale s'imposent.

D'une façon générale, le chaos ténébreux au milieu duquel nous nous débattons tous, est dû surtout au progrès continuel, et cela un peu partout, des théories socialistes.

C'est certainement le socialisme qui a plongé les finances de tant de pays dans un gouffre les exposants à une destruction complète, certaine, menant à la faillite. On l'a vu en Australie ou en Autriche. On le voit en Russie. L'Allemagne et l'Angleterre ont failli y passer. A qui le tour, à présent?

La pénurie d'argent est en effet une conséquence fatale du principe socialiste qui prétend répartir les richesses en s'emparant de toutes les épargnes, en confisquant les capitaux, et, enfin, en réglant la production, en la déréglant surtout, par des obstructions telles, qu'à la fin des fins toutes les sources en sont taries. C'est alors la faillite. Mais cela n'empêche pas les socialistes ni les Soviets de crier au secours et d'en appeler aussitôt à toutes les bourses, quitte à ne jamais reconnaître plus tard les dettes contractées!

Le socialisme aura bientôt fait ses preuves, car tout démontre qu'il n'est au fond qu'un système absolument utopique conduisant tout le monde à la faim, y compris, bien entendu, ses chers prolétaires qu'il aime au point même de les étouffer. Folie chez les uns, fourberie chez d'autres, rêves imaginaires chez tous, voilà en quelques mots ce qu'est ce régime impraticable et d'ailleurs souverainement dangereux.

Et c'est précisément parce que ces angoissants problèmes de l'heure actuelle préoccupent si fort toute l'Europe que les petites questions qui s'agitent à Genève paraissent trop franchement mesquines. Aucune des vraies difficultés n'est jamais tranchée selon les nécessités impérieuses du moment.

Ainsi on nous laisse déjà entrevoir que le projet d'union douanière austro-allemande est loin d'être mort, encore moins enterré. Il ne serait pas du tout question d'une renonciation définitive, mais simplement d'un ajournement provisoire, vu la situation particulière de l'Autriche qui a besoin à son tour du bas de laine de la France. En attendant, une commission de plus siégera pour préparer sans doute une nouvelle ère de coopération économique européenne. Ce travail sera-t-il aussi bon et aussi pratique que tous les plans Young ou Hoover? On se quittera, une fois de plus, parfaitement d'accord, on boira à la santé où à la viabilité de toutes les ententes et puis, le lendemain, un M. Curtius quelconque, rentré chez lui, fera une déclaration prouvant qu'il y a eu simplement maldonne.

Et il en sera ainsi jusqu'à expiration de la date fixée pour la conférence du désarmement. Ici, les Etats-Unis ne se préoccupent guère de la doctrine de Monroë; ils sont opposés à tout recul de la convocation. Chacun sait que pour des raisons de pur intérêt électoral, le président Hoover veut poser cette question du désarmement comme la préface aussi bien du règlement des dettes que de l'organisation de la sécurité. Ici, le président n'entend pas admettre la proposition du mémorandum français qui demande que la sécurité soit garantie par une assistance mutuelle, effective, en cas d'agression. Le Sénat américain considère cela comme une alliance absolument contraire à ses conceptions en pareille matière.

Et l'on se demande, puisque l'Amérique ne fait pas partie de la S. D. N., comment pourra être abordée d'une façon utile et pratique cette question qui touche de si près à toute la dépression qui inquiète et ruine le monde entier à l'heure qu'il est.

Il est certain que des mesures collectives sont désormais nécessaires pour assurer la paix entre toutes les nations. Un pacte général, une entente n'ayant rien d'ambigu s'impose. Et cette entente implique pour tous le respect des traités, et cela d'une façon formelle, et non selon les principes socialistes brisant partout toute union nationale. Ce n'est qu'en renonçant une fois pour toutes à des systèmes qui mènent la civilisation à sa ruine complète, ce n'est qu'alors et ainsi que sera enfin facilitée la coopération internationale.

Les hommes d'Etat prêts à renoncer d'une façon sincère et définitive aux errements pratiqués par tous ceux qui suivent, au lieu de diriger la masse, ces hommes-là, disons-nous, mériteront à jamais la reconnaissance non seulement de leur patrie, mais aussi de l'humanité entière. L'Europe en compte-t-elle beaucoup? *Alexandre Ghika.*

Les caves coopératives et le commerce des vins en Valais

Réponse à l'Union des négociants en vins

On nous écrit:

Dans le courant du mois d'août, l'Union des Négociants en vins du Valais a publié et répandu à profusion dans toute la Suisse une brochure où les Caves coopératives sont violemment prises à partie e taccusées de travailler à supprimer le commerce et les cafetiers.

Le but poursuivi par cette publication est clair: on veut, à la veille des vendanges, mettre les Caves coopératives en mauvaise posture devant la clientèle et entraver ainsi l'écoulement de leurs produits; on cherche à la veille des élections d'octobre à discréditer devant l'opinion publique le rôle joué par certaines personnalités dans la création et l'activité de ces caves.

Il n'est point dans nos intentions d'engager une polémique à ce sujet, ni de répondre point par point au libelle des marchands de vins qui a, du reste, produit un effet tout contraire à celui que l'on escomptait; nous nous bornerons à une simple mise au point et nous laisserons le public juge.

L'Union des Négociants en vins du Valais accuse les Caves coopératives d'avoir dès le début déclaré la guerre au commerce. Or, cela est faux.

Déjà dans son message au Grand Conseil en date du 16 mai 1929, le Conseil d'Etat s'exprimait comme suit: « Les Caves coopératives ne sont point conçues dans un but de concurrence avec les industriels et les commerçants en vins. L'expérience des pays limitrophes qui se sont déjà engagés dans cette voie prouve que l'harmonieuse distribution de ces trois formes d'activité: production, industrie et commerce et leur alliance logique et naturelle, est seule à même d'amener une amélioration stable de la viticulture.»

La même note et le même esprit se retrouvent dans la discussion qui a suivi au Grand Conseil.

Même note encore et même esprit dans les assemblées constitutives des Caves et dans leurs fêtes d'inauguration, de quoi M. le conseiller fédéral Schulthess a manifesté sa vive satisfaction.

Dans sa séance du 24 mai 1930, alors que la construction des Caves venait à peine de commencer, le comité de la Fédération des Caves coopératives décidait de se mettre en rapport avec le commerce et de proposer à celui-ci de se charger du placement de leurs vins en fûts et, en cas d'acceptation, d'abandonner la bouteille.

Donnant suite à cette décision, le Directeur de la Fédération se mit en rapport, à fin juin, avec M. Obrist, président de l'Union Suisse des Négociants en vins et avec M. Bonvin-Kaelin, secrétaire de l'Union des Négociants en Vins du Valais.

Après des pourparlers qui ne donnèrent aucun résultat satisfaisant et M. Obrist déclarant s'en référer à la décision à prendre par les marchands de vins du Valais, la Fédération écrit à nouveau **en date du 8 juillet 1930**, à M. Buro, président de l'Union des Négociants en Vins du Valais pour l'informer que la Fédération est prête **à ne vendre que par l'intermédiaire du commerce** si celui-ci lui garantit des conditions satisfaisantes.

Le 16 juillet M. Buro répond qu'il n'est pas possible à l'Union de « garantir l'achat ou le placement des encavages que feront les caves coopératives ».

Bien que le ton de la réponse n'avait rien de brutal, celle-ci n'en constituait pas moins une fin de non-recevoir très nette.

Dans cette situation que restait-il à faire pour les Caves coopératives? **Assurer par leurs propres moyens l'écoulement de leurs produits,** et, n'en déplaise à l'auteur de la brochure, cet écoulement se fait d'une façon normale et réjouissante.

Si donc la collaboration fait défaut, on ne saurait en imputer la faute aux Caves qui, dans toutes les circonstances, se sont montrées disposées à une entente.

On accuse les Caves de chercher à supprimer non seulement le Commerce, mais encore les cafetiers. Comment! Les cafetiers sont nos meilleurs clients et nous songerions à leur extermination? Il faut être bien naïf ou... autre chose pour oser énoncer une pareille absurdité.

Les Caves ont, dès le jour de leur constitution et bien avant d'avoir mis leurs pressoirs en activité, cherché à s'entendre avec le Commerce. Ce sont elles qui ont pris les devants pour aboutir à une collaboration et celle-ci a été nettement refusée. Qui a donc semé la désunion? Tout esprit impartial saura trouver la réponse.

Une constatation pour finir: l'Union reconnaît que les Caves possèdent les installations les plus perfectionnées de la Suisse — ce qui leur permet de livrer des produits de première qualité — et qu'elles offrent leurs vins **à des prix inférieurs à ceux du Commerce.** Dont acte.

Le Comité de la Fédération des Caves coopératives valaisannes.

UNE CONFERENCE IMPORTANTE

Les chefs des département cantonaux de police auront aujourd'hui au Palais fédéral une conférence où l'ordre du jour sera occupé par la police concernant la circulation routière. Un travail élaboré par M. Raflaub, en langue allemande, sur la signalisation et traduit en langue française sera présenté à la conférence par M. le conseiller d'Etat Stauffel.

A propos des fouilles d'Epinassey

Une lettre de l'abbé Mermet

Plusieurs journaux ont annoncé que — s les indications de M. l'abbé Mermet — a avait entrepris des fouilles à Epinassey af de rechercher les vestiges d'Epaume.

Or, on vient d'abandonner les recherche A ce propos, le « Journal de Bex », « Confédéré » et d'autres feuilles ont publ l'écho venimeux suivant:

« M. l'abbé Mermet qui avait poussé que ques géologues et amateurs d'histoire à entr prendre un forage de 30 mètres de profo deur, a donné l'ordre d'abandonner les tra vaux, et de combler le puits, qui avait déj une profondeur de sept mètres.

Pourquoi cet abandon? Oh! nous n'i doutons pas! M. l'abbé s'est tout simpleme trompé! »

Ces déclarations n'ont qu'un lointain rap port avec la réalité. M. l'abbé Mermet vien de nous envoyer, en effet, une longue lettre où les faits sont exactement relatés, et don nous extrayons un passage essentiel:

« Vous avez lu sans doute, écrit-il, ces e trefilets qui veulent être un peu méchant et qui sont en tous cas indiscrets, car leu auteurs parlent de choses qu'ils ignorent.

« Il est vrai que l'on construisait un pui à Epinassey, et que j'ai fait arrêter les tra vaux commencés. Mais il est faux d'affirme que j'avais poussé quelques géologues et am teurs d'histoire, à cette opération.

« C'est un Monsieur — ni géologue, amateur d'histoire — qui m'a proposé de fa re les fouilles à ses frais. J'avais laissé e tendre qu'il y avait de l'or à cet endroit. en eut vent et se mit en rapport avec mo

« Le puits fut commencé, sans enthou siasme de ma part, parce que je n'avai jamais pris la chose au sérieux, au point de vue quantité d'or.

« Je suivis le travail à distance, n'ayant pas le temps de me rendre sur les lieux Cependant, un jour je me mets à étudier mi nutieusement la question (toujours à distan ce) et je m'aperçus que, décidément, le je n'en valait pas la chandelle, et que le méta précieux était plus profond que je ne l'avai vu d'abord.

« C'est alors que, me rendant sur les lieu pour mieux me rendre compte de la situation je décidai d'arrêter provisoirement le creu sage, afin de ne pas exposer mon ami à de dépenses coûteuses et inutiles.

« Il va sans dire que le propriétaire d l'entreprise a été indemnisé et l'entrepreneu payé.

« Voilà la vérité. Que les correspondant de journaux ne se mêlent pas de renseigne les autres, quand ils ne le sont pas mieu eux-mêmes. »

M. l'abbé Mermet ajoute encore, à titr de renseignements: « Il est vrai qu'un jour en passant à Epinassey, pour étudier l'origine et le passage de la belle source sulfureuse souterraine, de 500 litres, qui envoie un petit embranchement à Lavey, j'ai déclaré avoir la sensation très nette d'un monceau d'ossements humains, dans les vingt mètres de profondeur, à un endroit plus éloigné du puits. Peut-être, est-ce cette allusion qui a donné naissance à la légende du « Confédéré » reproduite par d'autres journaux. »

***

Cette mise au point était nécessaire et nous remercions M. l'abbé Mermet de nous l'avoir envoyée.

Il est évident que si le sourcier a pu se tromper quand il commençait ses expériences (il n'est pas infaillible aujourd'hui), il n'en a pas moins réalisé des travaux étonnants, à longue distance.

Ces derniers temps, une série de fouilles ont été faites sur ses indications, et toutes ont été couronnées de succès.

Il a reçu des dépêches de félicitations de Himes, St-Césaire, Hyères et de Fontignant (Herault).

Il a découvert, **à distance,** 300 litres d'eau douce, annoncés à 70 mètres, au milieu de l'eau salée, et obtenus à 68 mètres.

Aussi la Presse française — et tout spécialement le journal « Le Sud » que nous avons sous les yeux — rend-t-elle hommage aux dons de notre concitoyen.

Qu'il ne soit pas prophète en son pays, partout, cela ne nous étonnera pas. On a toujours attendu chez nous que l'étranger découvre nos hommes de valeur pour les honorer nous-mêmes.

STATISTIQUES MEDICALES INTERESSANT LE VALAIS

(Corr. part.) Voici, au sujet de notre canton, ce qui peut être utile à savoir après la lecture du Bulletin du Service fédéral de l'hygiène publique (No 35 du 29 août 1931):

Du 9 au 15 août 1931, 115 Valaisans ont été admis dans les hôpitaux, cinq étant étrangers à la localité.

Causes principales: 6 accidents, 3 maladies des org. urinaires, 2 goîtres, 1 maladie syst. digest., 6 appendicites, 1 maladie org. respirat., 1 rhumat. art. aigu, etc.

Aucun cas de maladie transmissible n'est signalé du 16 au 22 août 1931.

Le nombre de lits des établissements d'utilité publique, voués à la lutte contre la tuberculose en Suisse, en 1931, s'élève à 4560 adultes, 3167 enfants, total: 7727.

Le Bulletin publie le rejet par le Tribunal fédéral du recours de droit public formé par des dentistes contre un arrêté du gouvernement cantonal autorisant un mécanicien pour dentistes à faire de la publicité relative à des travaux de technique dentaire. A. Gh.

Choses et autres

Lettre de Palestine

(Corr. part.) Au moment de quitter Jérusalem pour nous rendre en Galilée, par sommaire nous voudrions résumer pour les lecteurs de la « Feuille d'Avis » les impressions ressenties pendant notre séjour dans la Ville Sainte. Elles sont multiples autant que profondes, mais non sans laisser une impression de tristesse à la vue du délabrement qui règne dans le lieu le plus saint de la terre: au Saint Sépoulcre où la jalousie et l'indifférence des confessions dissidentes empêchent les Latins de procéder aux réparations les plus urgentes. Le même désordre règne, pour des raisons identiques, dans la grotte de Bethléem où les Grecs, propriétaires de l'autel de la Natalité, ne tolèrent aucune amélioration. Cette situation est sans issue, car ni l'ancien gouvernement turc ni l'Angleterre comme puissance mandataire dans la Palestine d'après-guerre, n'eurent soin en quoi que ce soit dans l'administration et la conservation des Lieux-Saints, exclusivement réservées aux trois confessions religieuses qui se partagent les Sanctuaires les plus vénérés de la Palestine. Mais il y a plus: les Musulmans, propriétaires et gardiens du Cinach, où Notre-Seigneur institua le Saint-Sacrement de l'Autel, n'y tolèrent, de la part des Chrétiens qui visitent ce lieu sacré, à coup de « bakschichs » (pourboire) aucune manifestation religieuse extérieure. C'est ainsi qu'aujourd'hui même nous fûmes réprimandés par un Musulman pour nous être agenouillés devant la grille, remplissant l'espace d'un « Pater » et d'un « Ave »!!!

Ces misères humaines, si choquantes dans les Lieux-Saints, ne pouvaient, malgré tout, prévaloir sur l'émotion éprouvée par tout cœur vraiment chrétien à la vue de la grotte de Bethléem, du rocher de l'agonie, du Calvaire, du Sépulcre et du Mont des Oliviers, qui lui rappellent la Naissance, les souffrances, la Mort, la Résurrection et l'Ascension de l'Homme-Dieu.

Aussi est-ce le cœur gros que nous quittons Jérusalem pour nous rendre en Galilée où nous suivons les traces de Notre-Seigneur à Nazareth, au lac de Tibériade et au Thabor, pour nous rendre, de là, à Haïffa, où nous attend le paquebot français « Angkor » qui nous ramène en Europe.

Le souvenir du R. P. capucin Basile Droux, décédé au Caire, ainsi que nous vous le disions dans notre précédente lettre, ne nous quitte pas. Nous allons le revivre, ce matin, par un office solennel de Requiem, chanté dans la chapelle des Croisés du Purgatoire de Notre-Dame de France. *D. S.*

CANTON DU VALAIS

Un horrible accident

Un motocycliste tué

(Inf. part.) Un horrible accident est survenu dimanche à 10 heures du matin, sur la route cantonale entre St-Pierre-de-Clages et Ardon, à un tournant masqué par une haie et passablement dangereux.

Un jeune homme de Vétroz, M. Victor Papilloud, qui se rendait en moto à St-Maurice, est entré en collision avec une automobile que pilotait un dentiste de Genève: M. Schriker, domicilié au quai des Eaux-Vives.

Le choc fut si violent que les matières cérébrales du malheureux motocycliste furent projetées dans l'automobile, et que lui-même, lancé à 5 mètres en arrière, s'effondra, tué net, sur le bord de la route, avec sa machine en miettes.

Quant à l'automobile, une superbe Chrysler, elle est fort endommagée. Le conducteur qui était seul à l'occuper, a été blessé par des éclats de verre, et conduit à l'Hôpital de Sion. Au moment de l'accident, il perdit la direction de sa voiture, qui vint donner contre un poirier, dans un pré en bordure du chemin.

L'enquête a révélé que si l'automobiliste circulait réglementairement sur la droite, le motocycliste coupa le virage à gauche, heurta une roue avant du véhicule et l'arracha.

Un scandale

La loi prévoit qu'on ne pourrait relever un mort sur la route avant que les constatations légales ne fussent enregistrées.

C'est ainsi que la victime de cet accident est restée exposée aux yeux des passants, le crâne ouvert, au milieu des débris de cervelle et de fer, de dix heures du matin à sept heures du soir.

C'est un véritable scandale, et qui dut révolter les étrangers de passage.

Ne pourrait-on pas initier, dans les principales villes, les gendarmes aux nécessités de l'enquête, et les prier d'avertir les autorités judiciaires compétentes?

On éviterait un spectacle odieux et particulièrement pénible à la population.

Le tribunal du district d'Hérens s'est rendu le soir sur les lieux — dans le cas qui nous occupe — et procéda aux constatations d'usage.

La leçon d'un accident

Bien que l'endroit où s'est déroulé l'accident ne soit pas réputé dangereux, il a été le théâtre, en un an, de trois accidents mortels.

Nous l'avons dit: le tournant est masqué par une haie. Qu'attend-on pour la supprimer?

A St-Léonard, et dans d'autres communes, on signale aussi le même fait.

Il serait bon que l'on tirât la leçon de ces collisions mortelles, et que l'on tentât d'y remédier à l'avenir en dégageant les tournants.

UN ACCIDENT A HEREMENCE

(Inf. part.) Un triste accident est survenu samedi à Hérémence. M. Jules-Ed. Sierro, frère du cafetier, était descendu au rez-de-chaussée de son immeuble pour aller prendre un bain. Quelques instants après on le trouvait gisant inanimé sur le sol.

Le médecin de la caisse-maladie de Vex, appelé immédiatement, constata le décès. La mort tragique de ce jeune homme, âgé de 20 ans, causa une vive émotion dans la commune. L'ensevelissement eut lieu ce matin au milieu d'une grande participation.

LA REUNION DE LA JEUNESSE RADICALE A RIDDES

(Inf. part.) Plus de mille participants, représentant 18 sociétés, assistaient dimanche au congrès des jeunesses radicales du Valais, qui eut lieu à Riddes. Trois fanfares, l'Abeille de Riddes, la Persévérance de Leytron et la Vouvryenne de Vouvry, agrémentèrent de leurs accords harmonieux ce congrès qui se déroula de la manière la plus digne.

Le secrétaire cantonal M. Georgy, d'Ardon, présenta un rapport très complet sur l'activité des jeunesses radicales valaisannes et M. l'avocat Martin de Monthey sur les jeunesses radicales suisses. Puis M. l'avocat René Spahr, de Sion, fit un exposé de la politique valaisanne, tandis que M. l'avocat André Défayes entretint les congressistes de l'histoire et de la doctrine du parti radical suisse.

M. le conseiller national Crittin clôtura la série des orateurs par un magistral discours. Il dépeignit le rôle social du parti radical et fit un appel vibrant en faveur de la loi Schulthess.

UN CANTONNIER TAMPONNÉ SUR LA LIGNE DU BOUVERET

Un grave accident est arrivé entre les Evouettes et le Bouveret. Un cantonnier des C. F. F., M. Jules Brousoz, en tournée d'inspection, était en train, en compagnie de deux citoyens, d'examiner le travail de la drague sur le canal Stockalper. Ceux qui connaissent les lieux savent que l'espace entre la voie ferrée et le canal est excessivement restreint.

Qu'arriva-t-il? Il est probable que les trois personnes ni ne virent ni n'entendirent arriver le train qui prit en écharpe M. J. Brousoz plus en recul du canal que ses deux camarades. La victime fut relevée dans un triste état et transportée à l'Infirmerie de Monthey. où l'on ne peut encore se prononcer sur son sort.

M. Brousoz est mort des suites de ses blessures, et son fils a disparu.

ST-LEONARD — Mme Ernest Bovier

(Corr. part.) Ce matin est décédée à St-Léonard, Mme Bovier, née Beytrisey, épouse de M. Ernest Bovier, tenancier du buffet de la gare de St-Léonard.

Elle laisse derrière elle un époux et 7 enfants en fleurs. Femme exemplaire, de travail, de bonté et de générosité, elle laissera à St-Léonard et dans la région d'immenses regrets. Nous présentons à la famille si cruellement prouvée l'expression de notre vive sympathie.

L'ensevelissement aura lieu mercredi, à 9 heures 45.

† M. ORIANI

Le vieux papa Oriani, cette figure sympathique de Loèche-les-Bains, vient de disparaître à l'âge de 78 ans.

Nous présentons à sa famille et à la commune de Loèche-les-Bains, qui perdent en lui un chef et un excellent organisateur, nos sincères condoléances.

LA CHASSE A NENDAZ

(Comm.) Il est porté à la connaissance des chasseurs que la chasse n'est pas interdite sur le territoire de la commune de Nendaz, sauf, bien entendu, dans les districts francs.

COUT DE LA VIE

Les principales fabriques suisses de chocolat continuant la baisse des prix commencée en mars dernier, viennent de décider une nouvelle diminution sur le prix des tablettes de chocolat au lait de 100 grammes.

Chronique agricole

L'ENSEMENCEMENT «A LA VOLÉE »

L'ensemencement « à la volée », comparé à celui qui se fait à la machine, est très imparfait et présente de nombreux inconvénients. Le premier désavantage de cette méthode est celui d'augmenter d'une façon considérable la quantité de semence réellement nécessaire à la mise en culture d'un champ. Alors que l'on utilise, en moyenne, 1,5 kg. de semence à l'are (100 m2) pour un champ ensemencé en rayons, il faut compter avec une quantité de 2 kg. pour la même surface, si l'on a recours à la méthode « à la volée ». Cela fait une différence de 50 kg. à l'Ha., soit une dépense supplémentaire de fr. 20.— à 25.—, en admettant l'emploi d'une semence sélectionnée.

D'autre part, la méthode d'ensemencement « à la volée » exige plus de temps et la régularité du semis dépendra, dans une large mesure, de l'habileté du semeur. Si le vent souffle, même le plus habile semeur ne réussira pas à faire un travail régulier.

Une autre difficulté inhérente à cette méthode consiste dans le calcul de la quantité nécessaire pour l'ensemencement d'une surface déterminée. Si cette dernière est connue et si la semence est pesée à l'avance, on arrivera rarement à distribuer cette quantité d'une façon normale, ou elle sera insuffisante ou il restera un surplus.

L'acquisition de machines et leur emploi, notamment en montagne, présentent cependant de grandes difficultés. C'est pourquoi il importe d'exécuter l'ensemencement « à la volée » aussi bien qu'il est possible de le faire. Pour cela, il semble utile de rappeler les points suivants:

1. L'ensemencement « à la volée » ne devrait être exécuté que par des personnes expérimentées.

2. Ne pas ensemencer lorsque le vent souffle. Si l'on y est contraint, on sèmera dans la direction du vent.

3. On pèse la quantité de semence nécessaire conformément à l'usage et d'après les expériences faites. On partage cette quantité en 2 parts égales, on tâche d'ensemencer bien régulièrement toute la surface avec l'autre moitié ou complètera l'ensemencement en opérant en travers.

De cette façon, on obtiendra une certaine régularité et on évitera un semis trop serré ou trpo rare.

Mais partout où la surface de la parcelle et la nature du sol le permettent, on ne devrait pas hésiter à faire l'acquisition d'une machine. Si l'on ne peut pas supporter la dépense individuellement, on se groupera pour réunir les fonds nécessaires. C'est de l'argent bien placé dont le bénéfice se traduira à la fois par une économie de semence et un meilleur rendement.

Station cantonale de phytotechnie,
H. Blœtzer.

CONCERT DE LA FANFARE DE VEVEY

La fanfare de Vevey, de passage à Sion, eut l'aimable attention de donner un concert aux malades de l'Hôpital. Merci à nos compatriotes du bleu Léman pour leur visite et leur amabilité.

DANS LES SOCIÉTÉS

C. A. S. Tous les membres du groupe de Sion qui désirent participer à la fête centrale du Club alpin à Altdorf, les 26-27 et 28 septembre, sont priés de se trouver au stamm mercredi 10 septembre.

Le numéro
est en vente
au Magasin de Tabacs et Cigares
'Chez Nestor'
Rue de Lausanne

Chronique Locale.

NECROLOGIE

(Corr. part.) Dimanche matin est décédée subitement à Sion, Mlle Célestine Bonvin. C'était une personne extrêmement sympathique et bienveillante. Tous ceux qui l'ont connue ont pu apprécier sa bonté, son enjouement. Très pieuse et charitable, elle ne reculait devant aucune peine pour venir en aide à son entourage.

Nous présentons à sa famille si durement éprouvée par ce deuil, nos plus sincères condoléances.

L'ensevelissement aura lieu mardi, à 10 h.

RÉUNIONS POLITIQUES

(Inf. part.) Vendredi, le comité du parti conservateur haut-valaisan s'est réuni à Brigue, sous la présidence de M. Escher. Il y fut décidé de faire liste commune avec le Centre et le Bas-Valais et de porter sur la liste cinq candidats.

Le comité conservateur du Centre se réunit cet après-midi à Sion, sous la présidence de M. Pitteloud, et mercredi, le comité cantonal tiendra une séance sous la présidence de M. Evéquoz. On y discutera probablement le cas Walpen.

SUISSE

SEMAINE SOCIALE ROMANDE

La Semaine sociale romande a clôturé ses assises dimanche, par une journée populaire. Des trains spéciaux avaient amené des milliers de participants.

Le matin, les manifestations ont débuté par un office pontifical au Collège où S. E. Mgr. Besson a prononcé un sermon sur l'Action catholique, puis il y a eu une grande assemblée de la jeunesse.

L'après-midi à 14 heures, un cortège imposant, avec de nombreuses musiques et de multiples drapeaux, a parcouru la ville. En tête, on remarquait une troupe d'éclaireurs de Lausanne, Nyon et Fribourg qui marchait allègrement au son des clairons, puis la Concordia, différents groupes des cantons, la Landwehr, le Conseil d'Etat précédé des huissiers, le Conseil communal, sociétés de la ville, districts de la Sarine, Singine, Gruyère, Lac, Glâne, Broye et Veveyse.

Quelques costumes donnaient une note gaie à ce cortège à l'issue duquel plusieurs discours ont été prononcés par M. Musy, conseiller fédéral, MM. de Weck et Perrier, conseillers d'Etat; une allocution de clôture fut prononcée par Mgr. Besson.

Le Valais était représenté à ce congrès par 400 jeunes gens ayant à leur tête M. Evéquoz Raymond, conseiller aux Etats, M. de Cocatrix, conseiller d'Etat, M. Marcellin Frachebourg, président de l'Association de la jeunesse valaisanne, et M. René Jacquod, secrétaire chrétien-social. A noter spécialement le nombreux contingent de Chamoson et de Bramois.

BANQUEROUTE FRAUDULEUSE

Cinq arrestations

Cités par mandat de comparution, les administrateurs et le directeur de la Société de publicité et d'information « Ipsa » se sont présentés vendredi devant le juge d'instruction de Genève pour répondre de l'inculpation de banqueroute frauduleuse et de banqueroute simple. L'audience avait été suspendue à midi et les six inculpés convoqués à nouveau l'après-midi chez le juge d'instruction où ils furent longuement interrogés jusqu'à 18 heures 30.

Après quoi, le juge mit en état d'arrestation M. Louis Badan, ancien administrateur de l'Ipsa, négociant, M. David Brolliet, ancien administrateur, maire d'Onex, M. Marc Page, vérificateur des comptes, M. Eugène Miéville, ex-directeur de la Banque de Genève, et M. Charles Zobrist, secrétaire du conseil d'administration d'Ipsa, qui furent tous conduits et écroués à la prison de Saint-Antoine sous la prévention de banqueroute frauduleuse.

L'ex-directeur de la Banque de Genève est poursuivi pour complicité. Seul, M. William Sués, ex-directeur de la « Feuille d'Avis officielle de Genève », fut laissé provisoirement en liberté.

Le Sports

FOOTBALL

Sion I bat Martigny I par 3-2

On nous écrit:

Après l'écrasante défaite subie par les Sédunois à Genève et la brillante tenue de l'équipe de Martigny au Locle, dimanche dernier, aucun ami du F. C. Sion n'osait espérer une victoire de ses couleurs.

Or, dimanche, après une partie âprement mais toujours courtoisement disputée, les Sédunois l'emportèrent de justesse sur les joueurs martignerains. Ce résultat obtenu sur le terrain de l'adversaire encouragera, nous l'espérons, l'équipe de Sion, qui, rajeunie et judicieusement remaniée par une énergique commission de jeu, doit procurer à notre club de nouveaux succès.

La partie fut d'une bonne tenue technique et sportive. Le jeu rapide et varié des deux équipes causa aux spectateurs une très agréable surprise. Si tous les matchs étaient disputées avec autant de feu, d'énergie et de correction, le football se créérait chaque jour de nouveaux partisans.

Dimanche prochain, pour son deuxième match de championnat, le F. C. Sion recevra sur son terrain Aigle I.

Note de la Réd.: Nous prions nos correspondants sportifs de nous tenir aussi scrupuleusement au courant de leurs défaites que de leurs victoires. C'est de la bonne loyauté sportive. Nous n'avons rien su de ce match qui se termina par un écrasant échec sédunois de onze buts à zéro.

Sion II-St-Maurice I: 4-1

C'est sur un terrain passablement mauvais que se disputa cette rencontre comptant pour le championnat suisse et qui se termina à l'avantage des Sédunois par un score de 4-1. Je ne dirai pas que ce fut un régal sportif, mais malgré l'état déplorable des lieux, les équipes en présence réussirent à fournir par moments des phases intéressantes.

St-Maurice (réssuscité), domina par la taille de ses équipiers, mais ne sut pas profiter de cet avantage, et les Sédunois, malgré ce handicap, s'imposèrent en marquant à 4 reprises. Les arrières furent bons et plus actifs que les demis, où R. Favre ne se ménagea pas. En avant, il n'y eut pas assez de décision devant les buts, et manque de shoots; les flaques d'eau empêchèrent, il est vrai, les avants de fournir un meilleur jeu.

Nous félicitons néanmoins les joueurs de la 2me pour cette victoire méritée, souhaitant qu'ils sauront à l'avenir défendre avec le même courage les couleurs de leur club.

L'arbitrage ne fut pas sans défaut. *r.*

CYCLISME

A LA PEDALE SEDUNOISE

On nous communique les résultats de la course cycliste de dimanche:

Classement de la course de vitesse 100 m. départ arrêté

1.	Vicquery Alfred	11,8"
2.	Forclaz Jérôme	
3.	Juilland Luc	
4.	Civelli Valerio	
5.	Costa Celeste	
6.	Favre André	
7.	Mabillard Edmond	
8.	Clivaz Marc	
9.	Fardel Edm.	
10.	Berner	
11.	Meroli Jean	
12.	Rovina Bernard	

Classement de la course des 25 km. contre la montre

(Sion, St-Léonard, Bramois, Sion, 2 fois)

1.	Vicquery Alfred	46' 02"
2.	Mabillard Edm.	49' 01"
3.	Julliand Luc	49' 17"
4.	Forclaz Jérôme	49' 26"
5.	Wutrich César	52' 21"
6.	Clivaz Georges	56' 31"
7.	Rovina Bernard	1 h. 0' 26"

Crivelli Valerio a abandonné après le premier tour, par suite de chute.

MARCHE

IIme tour pédestre du Léman

Horaire probable:

Samedi 12 septembre: 11 h., départ à Montbenon (Lausanne); 13 h., Vevey; 13 h. 45, Montreux; 15 h. 40, Aigle; 16 h. 45. Bex; 17 h. 15, St-Maurice; 18 h., Monthey; 20 h. 45, St-Gingolph; 23 h., Evian.

Dimanche 13 septembre: 0 h. 20, Thonon; 4 h. 50, Genève; 8 h. 30, Nyon; 10 h. 30, Rolle; 12 h. 30 ,Morges; dès 14 h., arrivée au Stade-Lausanne.

†

M. Ernest Bovier et ses enfants André, Emile, Esther, Fernande, Ernest et Henri, à St-Léonard;
Mademoiselle Lina Bovier et son fiancé Monsieur Oscar Pierrig;
Monsieur et Madame Auguste Bovier, à Uvrier;
Monsieur et Madame Adrien Fardel et leurs enfants, à St-Léonard;
Monsieur et Madame Edouard Gaillet et leurs enfants, à St-Léonard;
Monsieur et Madame Jean Antiglio et leurs enfants, à Sierre;
Monsieur et Madame Emile Bétrisey et leurs enfants, en Amérique;
Monsieur et Madame Louis Pellissier et leurs enfants, à Uvrier;
Monsieur et Madame Flavien Gross et leurs enfants, à St-Léonard;
Monsieur et Madame Alfred Bovier et leurs enfants, à Uvrier;
Monsieur et Madame Joseph Bovier et leurs enfants, à Uvrier;
Monsieur et Madame Marcel Gaillard, à Thonon;
Monsieur et Madame Germain Delaloye et leur enfant, à Ardon;
Monsieur et Madame Lucien Fardel, à Genève;
Monsieur et Madame René Kreutzer, à Genève;
Monsieur et Madame Henri Gaillet et leur enfant, à Fribourg;
Monsieur et Madame René Gaillet, à Uvrier;
Mesdemoiselles Judith et Adelaïde Gaillet, en religion, à Annecy;
Les familles Bovier, Bétrisey, Métral, Tissières, Morand, Gillioz, Pignat, Melly, Kreutzer, Tamini, Schwery, Héritier, Rudaz, Gay-Balmaz, Revaz, Oggier, Romailler, Quarroz, Roh, Germanier et Valotton, ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

Madame Marguerite BOVIER
née Bétrisey

leur chère et regrettée épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, arrière-tante, nièce et cousine, survenu le 7 septembre 1931, à l'âge de 42 ans, après une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée, et munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu, à St-Léonard, le mercredi 9 septembre, à 9 heures 45.

P. P. E.

Mme Félix Marsoni et famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

N'attendez pas au dernier moment
pour faire teindre ou nettoyer vos vêtements. Adressez-les à la
TEINTURERIE DE SION
Mag. AVENUE DE LA GARE
Téléph. 5.61
Travail prompt et soigné. Prix modérés. Service à domicile.
Se recommande : **H. P. KREISSEL, teinturier,** anciennement teinturier coloriste et Directeur à l'ancienne Teinturerie Valaisanne, Sion.

Hôtel du Midi :: SION
Thé dansant
recommanceront dimanche 13 septembre, dès 15 h.
Se recommande: F. PITTELOUD.
Même adresse on prend des pensionnaires. Prix modérés.

A vendre
une vigne sise à Uvrier de 200 toises, avec récolte pendante. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Camille Morath, à Montreux, ou à l'avocat soussigné. Pour visiter, s'adresser à Louis Senggen, à Uvrier.
P. o.: Joseph Rossier, av.

Personne
de confiance, connaissant la couture, cherche place comme bonne à tout faire. S'adr. à Mlle Besse, chez M. Vincent Roten, rue de Savièse, Sion.

Commerce de la place de Sion cherche pour bureau
Jeune homme
sérieux, possédant quelques notions de comptabilité. Entrée tout de suite. Place stable. Faire offres par écrit sous C. S. au bureau du journal.

On demande une
bonne à tout faire
Bon salaire. Se présenter à Muraz sur Sierre, Edmond Weyeneth.

Jeune homme, 21 ans, intelligent et travailleur,
cherche place
d'apprentissage chez un patron mécanicien. Faire offre sous chiffre B. 1202 au bureau du journal.

On cherche
bonne à tout faire, connaissant le service. Entrée tout de suite. S'adresser: Mme Dr. Jules Dénériaz.

Pension de famille
très recommandée.
Mme Luisier, r. de Savièse

CINÉMA LUX
Vu le grand succès
Ce soir
Lundi à 20 h. 30
Pour la dernière fois
HAROLD LLOYD
dans
Quel PHÉNOMÈNE
2 heures de rire
à prix réduits
Prolongation

Le rôle familial de l'Eglise

Allocution de M. le chanoine de Courten, professeur à Sion, à la Semaine sociale de Fribourg

Qu'est-ce que la famille? Elle est une société stable, constituée par l'indissoluble union de deux époux en vue de la procréation et de l'éducation des enfants et de l'assistance mutuelle des époux.

Le faux individialisme, proclamant une doctrine de liberté absolue, doctrine qui a causé tant de ravages dans les domaines économique et social, est aussi la cause de la ruine de la famille en provoquant chez elle une triple crise de stabilité, de fécondité et d'éducation, l'Eglise a réagi et réagit encore et par cette réaction a rempli son rôle familial.

La famille est « une société stable constituée par l'union indissoluble des époux ». L'individualisme se refuse à reconnaître cette stabilité garantie par l'indissolubilité du lien conjugal. Pourquoi, dit-il, forcer deux époux qui ne s'aiment plus à rester unis par des liens qui constituent une servitude odieuse et intolérable? Ne les privons pas du droit à la liberté, à l'amour, au bonheur. De là au divorce, à l'adultère, à l'union libre, il n'y a qu'un pas bien vite franchi. Mais alors, que devient la famille? Car il ne peut y avoir de famille là où deux êtres humains ne s'unissent aujourd'hui que pour se quitter demain au gré de leurs caprices. L'Eglise, gardienne de la famille, oppose sa doctrine conservatrice aux tendances révolutionnaires et destructives de l'individualisme. Elle rappelle l'indissolubilité du lien matrimonial et, pour le maintenir, elle n'a pas hésité à engager de durs et prolongés combats contre les passions humaines et même contre les puissants du siècle. De nombreuses lettres apostoliques des Pontifes romains proclament, en outre, que le mariage est une union indissoluble et que, sur ce point, l'Eglise ne fait aucune concession parce que le divorce sème des germes de discorde et de ruine dans les familles.

L'union des époux a pour but la procréation des enfants selon la parole de Dieu à nos premiers parents: Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre.

Mais les individualistes, épris de liberté, osent nommer les enfants « une charge fastidieuse de la vie conjugale ». A les en croire, les époux doivent s'épargner cette charge, fût-ce même en viciant l'acte de la nature.

Et voilà la route libre. A chacun de voir s'il entend que son amour soit fécond ou demeure stérile. L'homme, maître de toutes ses facultés, est libre de s'assurer toutes les émotions de jouissance dont il est capable et de récuser les fardeaux dont il ne veut pas.

Mais alors, c'est pour la famille la crise de la fécondité. La famille se dépeuple, la valeur morale et physique des enfants auxquels on veut bien donner le jour diminue, la famille est ruinée.

Que fait l'Eglise? Au lendemain de sa fonction, elle lutte déjà contre le mal. Les Pères de l'Eglise combattent avec énergie la limitation des naissances, et les Pontifes romains ne cessent de flétrir cette impiété qui prône l'art honteux de satisfaire le plaisir en fraudant les lois de la nature et en tarissant ainsi les sources mêmes du genre humain.

Récemment encore, S. S. le Pape Pie XI affirme l'inviolable devoir et nous montre l'Eglise debout au milieu des ruines morales, élevant la voix et proclamant à nouveau que tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé par l'artifice des hommes de sa puissance procréatrice, offense la loi de Dieu, et que ceux qui auraient commis quelque chose de pareil seront souillés d'une faute grave.

Cette fermeté de l'Eglise est une protection de la famille dont elle assure la perpétuité, la vitalité. Là encore se manifeste le bienfaisant rôle familial de l'Eglise.

La génération de l'enfant n'est pas le seul but de l'Union familiale. Cette génération doit être complétée par l'éducation: œuvre difficile et délicate, confiée aux parents, mais œuvre d'amour, d'abnégation qui suppose un effort lent et généreux décourageant pour l'égoïsme.

Le faux individualisme, de sa voix de sirène, conseille aux parents de se débarrasser des lourdes responsabilités de l'éducation.

Les conséquences? Mais c'est une génération dont on aura tout à redouter, qui n'aura ni le sens du devoir ni celui du respect. Une génération incapable de sacrifices, qui aura pour unique règle le caprice et le plaisir.

Ici de nouveau intervient l'Eglise, rappelant aux parents leur mission éducatrice et défendant le droit des parents d'élever leurs enfants.

Sans remonter bien haut dans l'histoire de l'Eglise, il suffira de rappeler les récentes encycliques de S. S. le Pape Pie XI, qui, le 31 décembre 1929, relève le droit de la famille et des parents à l'éducation, puis, dans l'encyclique « Casti connubii », rappelle la mission éducatrice des parents dans laquelle il voit l'achèvement de l'œuvre commencée par la génération. Tout récemment encore, notre Saint Père le Pape a condamné aussi la conception païenne qui fait appartenir à l'Etat la jeune génération, conception qui n'est pas conciliable avec les droits et les devoirs de la famille.

« Tout pour la famille », dit-on de nos jours. Mais il faudrait qu'elle fût toujours constituée telle que Dieu l'a voulue. Alors la famille remplira son but. C'est pour cela que l'Eglise lutte et combat.

COMMENT ON CONSERVE LES FLEURS

La beauté, le parfum, la joie que les fleurs coupées étalent sous nos yeux dans nos intérieurs, nous font rechercher les moyens de les conserver le plus longtemps possible. Dans ce but, disposez les fleurs à tiges élégantes dans des vases à long col, en gerbes plutôt qu'en masses serrées.

Celles qui manquent de tiges, soit par accident, soit par un défaut de l'espèce, peuvent être placées en bottes dans des coupes ou jardinières basses garnies de mousse humide.

Les plantes avec leurs racines: jacinthes et plantes à oignons s'accommodent très bien de ce régime. Enfin, les fleurs qui ont perdu leur tige peuvent flotter dans une large vasque en cristal contenant de l'eau.

Ayez soin d'assortir, si vous le pouvez, les couleurs.

Voici un moyen très simple et efficace pour conserver très longtemps vos fleurs coupées: ajoutez à l'eau dans laquelle elles baignent quelques grammes de chlorhydrate d'ammoniaque, sel très peu coûteux. Seules les roses dont les coloris sont fragiles se décolorent à ces vapeurs. Ce procédé est employé à bord des transatlantiques pour conserver, pendant toute la traversée, en parfait état, les décorations florales des salles à manger. L'eau distillée, de préférence à l'eau ordinaire, prolonge la conservation.

On peut aussi ajouter à l'eau des produits qui jouent le rôle de désinfectants: le charbon de bois en poudre, l'eau sucrée à la dose de 150 grammes par litre pour les œillets, 100 grammes pour les roses, 170 grammes pour les chrysanthèmes; quelques grammes d'antipyrine, de carbonate de soude, ou de savon. Le traitement à l'eau gélatinée un jour, le lendemain formolisée donne aussi d'excellents résultats.

Le matin, les tiges des fleurs doivent être coupées en biseau, afin que la pénétration du liquide soit plus complète. Aspergez-les aussi d'une pluie fine. Si vos fleurs commencent à se flétrir, « ranimez-les » en plongeant la queue dans l'eau bouillante. Dès qu'elles ont repris leur fraîcheur, coupez la partie ayant trempé dans l'eau chaude et mettez-les à nouveau dans un vase rempli d'eau froide.

Ce procédé réussit très bien aux fleurs qui ont été fanées durant leur transport.

Hygiène de la peau

L'hygiène de la peau joue un rôle de premier ordre dans la santé. Elle s'impose surtout aux femmes qui veulent conserver longtemps les apanages de la jeunesse. Car c'est par la peau surtout que nous vieillissons.

Cet organe protecteur par excellence est percé d'une infinité de petits trous, destinés au passage de la transpiration insensible, dépuratrice du sang, indispensable émonctoire de l'organisme. Outre les glandes sudoripares, véritables poumons du tégument externe, la peau possède également un appareil glandulaire, dit sébacé, chargé de la lubrifier et de l'assouplir. Pour délayer et dissoudre toutes ces sécrétions stagnantes, pour en activer l'utile élimination, pour assurer la perméabilité cutanée et empêcher l'obstruction des pores, de tout temps l'homme a eu recours aux pratiques balnéaires. La peau absorbe dans l'eau d'un bain, surtout si le bain est prolongé.

Tiède, le bain est sédatif; chaud il est débilitant; froid, il est tonique, surtout lorsqu'il est aidé de la natation. Le bain froid combat le lymphatisme et la prédisposition aux affections catarrhales, aux refroidissements et aux névroses. Mais il importe que l'immersion ne soit pas trop prolongée, pour que la réaction puisse se faire. Le bain tempéré, ou de propreté, maintient la peau unie et douce, fait disparaître les causes d'irritation qui la menacent, assouplit le système musculaire, décongestionne les viscères et fait renaître, dans l'organisme tout entier, le bien-être et la vigueur. Le bain doit toujours être précédé et suivi d'exercice, inéluctable complément de son activité hygiénique. Tout bain doit être pris à jeun, ou encore 3 à 4 heures après le repas, et doit être suivi de frictions énergiques avec la serviette sèche ou d'un séjour de quelques minutes dans une étuve également sèche. Les frictions sont surtout avantageuses chez les sujets débiles et délicats, les enfants, etc.

Si l'on songe que la peau exhale, dans les 24 heures, plus d'un litre de liquide (Sanctorius), si l'on réfléchit que les trois quarts de ce que nous mangeons et buvons passent par les pores de la peau, on comprend l'extrême utilité, pour la santé générale, du minutieux entretien fonctionnel tégumentaire.

Les bains de vapeur humide élèvent la température générale: ils sont dangereux pour les sujets prédisposés aux congestions, ainsi les bains d'étuves sèches, par la transpiration excessive qu'ils sollicitent. C'est un grave tort que de prendre de semblables pratiques pour hygiéniques, alors qu'elles sont purement médicales et perturbatrices au suprême degré.

Comprise et pratiquée d'une manière rationnelle, l'hydrothérapie est la vraie régénératrice organique, la jouvence physique et intellectuelle. Elle supplée au défaut d'exercice des sujets sédentaires, exhalte la vigueur et la beauté, complète, en un mot, les heureux effets d'un air pur et d'un bon régime alimentaire.

Le bain de mer possède, outre l'action tonique et reconstituante de l'hydrothérapie froide, la puissance particulière d'une eau minérale chlorurée forte, très utile pour les nutritions cachectiques ayant besoin d'une énergique dépuration. Excitant vital, spécifique de la scrofule et des engorgements ganglionnaires, il favorise le mouvement assimilateur et désassimilateur qui constitue la vie et la santé; il achève les transmutations organiques; il tonifie puissamment les téguments, fortifie la musculature et l'ossature humaines: pour ces multiples raisons, le bain de mer est surtout indiqué chez les enfants, ainsi que le climat maritime, inséparable de la balnéation thalassique.

PENSÉE

On peut se sauver aussi en étant vertueux, mais c'est plus difficile.

Jacques DYSSORD.

LOTERIE EN FAVEUR DE L'ORGUE DE SALINS

On nous écrit:

Plusieurs personnes nous ayant demandé des nouvelles du tirage de la loterie en faveur de l'orgue paroissial de Salins, le comité de cette œuvre vient, par la voie de la Presse, leur dire ainsi qu'à toutes les personnes qui ont eu la charité de favoriser cette loterie et qui le feront encore, que nous avons dû et avec beaucoup de regret demander en Haut-Lieu l'autorisation de renvoyer à une date ultérieure le tirage de la dite loterie, qui avait été tout d'abord fixé au 30 juin écoulé.

La raison de ce renvoi est malheureusement bien facile à deviner; c'est, hélas! le nombre encore insuffisant de billets vendus. Si chaque détenteur de carnet de loterie faisait un effort pour placer les billets et si, d'autre part, on leur réservait partout l'accueil si désirable, le tirage pourrait se faire cet automne, sinon il devra nécessairement être renvoyé au printemps.

La paroisse possède déjà l'orgue, c'est un fait, et cet instrument quoique de proportion modeste fait cependant honneur à la maison Ed. Schaefer et Cie à Bâle, qui l'a installé, ainsi qu'aux professeurs et organistes MM. Ch. Haenni et G. Haenni qui ont assumé les soins de l'expertise avec la compétence et le dévouement qu'on ne saurait jamais assez reconnaître.

Ceux qui ont eu le bonheur d'assister, en octobre dernier, à l'inauguration de l'orgue, n'ont certes par perdu le souvenir de ces moments de jouissance et de pieuse émotion que tour à tour M. Ch. Haenni et M. G. Haenni leur ont procurés au moyen du nouvel et premier orgue de cette église créée il y a plus de 40 ans.

A part les charmants morceaux de violoncelle avec accompagnement d'orgue, dus à une jeune artiste Mlle Haenni, il est fort à craindre que quelques-unes de ces excellentes productions musicales n'aient été comprises et goûtées que par une partie bien restreinte de l'auditoire.

Enfin, nous nous faisons un devoir et un plaisir bien sentis de renouveler ici les témoignages de notre profonde reconnaissance à ces artistes qui se sont dévoués pour la paroisse ayant en vue évidemment la gloire du Créateur et le développement de l'art musical compris au vrai sens du mot.

Si l'orgue est là, remplissant déjà son noble but dans la maison du Bon Dieu, cela ne veut pas dire qu'il soit complètement payé, oh non, loin de là! Par conséquent, nous adressons à nouveau un pressant appel à toutes les bonnes volontés, les priant de faire bon accueil aux billets qui leur seront offerts, les priant en un mot de contribuer selon leurs moyens au succès de notre loterie. D'avance nous leur exprimons notre vive reconnaissance et nous prions Dieu de leur accorder ses plus abondantes bénédictions.

On peut adresser sans frais les dons et les montants dus pour billets de loterie au compte de chèque IIc 825, Orgue église Salins.

Le Comité.

Chronique agricole

Tavelure tardive des pommes de garde

(Comm.) Les conditions climatériques actuelles sont nettement favorables au développement du champignon de la tavelure.

Pour protéger dans la mesure du possible les pommes de garde, déjà avant récolte et plus tard au fruitier, nous recommandons d'effectuer sur les pommiers, jusqu'au 15 septembre au plus tard, une pulvérisation à la bouillie sulfocalcique à 2%, soit 2 kg. de bouillie sulfocalcique dans 100 litres d'eau.

Bien laver les pulvérisateurs après emploi.

Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne.

CURIOSITÉS

COMME NOUS VOYONS LE DANGER

Le danger nous menace à toute heure, nos moindres gestes comportant quelques périls. Ne peut-on pas s'étrangler en mangeant un morceau de pain, s'écraser le nez en butant contre une pierre ou se fracasser la tête des suites d'une glissade sur une pelure d'orange. Brrr... si l'on voulait analyser les dangers cachés sous chacun de nos mouvements, quels misérables êtres, timides et hésitants, nous deviendrions.

L'habitude joue un grand rôle dans la crainte du danger: l'alpiniste se familiarise avec les périls de la montagne, l'automobiliste avec ceux de la route, souvent même un peu trop!

Ecoutez cette historiette:

Un hercule forain fait travailler son jeune garçon sur une place publique. Le petit diable se tient les jambes en l'air, sur un plateau fixé à une longue perche que le père promène en équilibre sur son menton. Les spectateurs frissonnent à l'idée que l'enfant pourrait tomber et se fracturer le crâne.

Ce tour de force terminé, l'hercule fait la quête. Alors une dame charitable lui dit doucement:

— Pourquoi exposez-vous votre enfant à une chute? Faites-lui apprendre un métier. Envoyez-le dans une usine, par exemple.

— Oh! pour ça non, s'écrie le bonhomme avec la chaleur d'un père tendre et inquiet, les machines, c'est trop dangereux.

LES INSECTES A RESSORT

Certains insectes tels que les Elatérides, vulgairement appelés Taupins, sont capables de cambrér leur corps, puis de le détendre comme un ressort, grâce à un système ingénieux de glissières et de butées. De cette façon, s'ils ont fait quelque chute et se trouvent sur le dos, grâce à leur mécanisme, ils exécutent une série de sauts jusqu'à ce qu'ils retombent enfin sur leurs pattes.

Cette détente est produite par un ajustement spécial de deux parties de l'organisme, et M. L. Cuénot, professeur à la Faculté de Nancy, le nomme coaptation. Il a indiqué, dans « La Science Moderne », toute une série de phénomènes du même genre.

Certains insectes agrafent leurs ailes sur le dos par de véritables boutons-pression. D'autres, comme la punaise d'eau, sont munis de pattes preneuses, qui se replient comme la lame d'un couteau à fermoir et saisissent ainsi la proie. Parfois, un éperon assure la sécurité de la fermeture.

Le café au lait, boisson préférée de la famille suisse.

La Suisse est le pays du lait par excellence. Nulle part ailleurs dans le monde on ne trouve un aussi bon lait que chez nous. Rien d'étonnant dès lors que la ménagère suisse sache, depuis le temps de sa grand'mère déjà, que pour les siens la meilleure boisson, la plus salutaire et la plus savoureuse demeure toujours: le café au lait. Le lait avec le café donne la plus délicieuse boisson à toute heure de la journée. Naturellement, comme cela se fait depuis plus d'un siècle, personne ne préparerait du café au lait sans une addition de bonne chicorée. Car, voudrait-on faire un savoureux café au lait sans chicorée, donc seulement avec du café colonial pur, on serait obligé d'en prendre une si forte dose que, non seulement, une telle infusion redeviendrait trop coûteuse, mais elle nuierait beaucoup au cœur et aux nerfs. Une bonne chicorée n'est pas seulement destinée à « allonger » le café, à le rendre plus profitable; on l'emploie avant tout pour enlever au café au lait le goût laiteux et pour renforcer sa belle couleur brun-doré. L'arôme du café ne perd pas du tout de sa force, au contraire, la chicorée le corse encore davantage — ceci, chaque ménagère le sait fort bien.

Lorsque Paul revint au château de Vergara, une fois la guerre finie, rapportant la dépouille de Pascal Orgères, il trouva Marcelle qui, tout doucement, se mourait... Elle avait trop aimé cet homme, il avait trop tenu de place dans sa vie, il lui avait causé trop de joies pour qu'elle pût lui survivre. Une horreur secrète lui était surtout restée au fond de l'âme de l'indélicatesse et du meurtre commis, par la main de ce mari ressuscité pour elle. Et tout cela, même au cours des dernières années si heureuses en apparence, l'avait secrètement minée. La douleur de la mort d'Albert, jointe à la joie surhumaine de le savoir, enfin, complètement réhabilité, ce double sentiment impossible à décrire, mais poignant à l'excès, lui avait porté le dernier coup. Elle ne se faisait aucune illusion sur son état et se réjouissait, au contraire, d'aller rejoindre son Albert dans ce monde divin où le repentir est assimilé à l'innocence. Elle s'efforçait seulement de tromper la tendresse alarmée de sa fille en la berçant d'une fallacieuse espérance de guérison.

Quand Paul arriva, elle lui dit: — Il était temps: je ne voulais pas mourir sans la voir heureuse.

Elle pressa le mariage et trouva la force de sourire au milieu de son grand deuil, à ce jeune bonheur qu'elle avait édifié. Une fois ce vœu de son cœur accompli, comme si elle se sentait libre enfin de répondre aux appels mystérieux de l'époux qui l'attirait sur les rivages de l'Eternité, elle acheva de mourir, paisible et consolée. Un autre tombeau, une autre blanche statue s'éleva sur la colline. Le château somptueux, devenu funèbre et sacré à la fois par toutes ces tombes, fut donné d'un commun accord par les deux époux à une œuvre de bienfaisance chrétienne et devint un asile, pour les orphelins de la guerre, dirigé par des religieuses. Paul et Mercédès ne se réservèrent que le droit de venir y prier. Paul Coursau éprouvait une sorte de terreur au sujet de cette grande fortune qui avait été impuissante à rendre heureux ceux qui l'avaient successivement possédée. Lui et sa jeune femme s'en dépouillèrent, en partie, au profit des pauvres et des œuvres catholiques. Et comme la vieille mère Coursau s'était endormie à son tour, heureuse et paisible dans les bras de son fils, le désir leur prit, à tous deux, de quitter l'Europe et d'aller s'établir dans l'île enchantée dont Mercédès avait un peu la nostalgie.

Cuba reste toujours une terre de rêve, bien que le cher drapeau de l'Espagne n'y flotte plus, et les jeunes époux trouvent au milieu de leurs vastes plantations le champ d'activité matérielle et morale dont leurs natures actives sentaient le besoin.

Ils exercent, d'ailleurs, au milieu du peuple d'indigènes qui les entoure, un véritable apostolat. Ils ont affranchi tous leurs esclaves et José a reçu l'ordre de ne plus engager que des travailleurs libres pour les besoins de l'exploitation. Mercédès, par sa simplicité gracieuse et sa douce charité, fait revivre le souvenir, mille fois béni, de Marcelle...

La nouvelle d'une fortune étrange échue à Paul Coursau, d'un grand mariage de l'ancien commis de perception avec la fille d'un riche planteur cubain, cette nouvelle a depuis longtemps pénétré à Belviannes où elle défraie encore les conversations de la demi bourgeoisie du petit bourg. Et plus d'un, parmi ceux qui affectaient naguère de ne pas saluer le malheureux garçon, se surprend à dire:

— Je l'avais toujours pensé, moi, qu'il n'était pas un assassin et un voleur et que c'était un homme appelé à de hautes destinées!

Monde lâche, toujours agenouillé devant l'autel infâme de la Fortune!

Mais Paul et Mercédès, orientés dans un milieu bien différent, ne savent pas ce qu'on dit à Belviannes.

Malgré les épreuves passées, malgré les deuils récents et inoubliés, comme leur vie est utile et noblement occupée, comme ils s'aiment surtout d'une grande, forte et chrétienne affection conjugale, ils sont heureux.

— FIN —

LA BERGERONNETTE

On la voit au bord des ruisseaux sautant de pierre en pierre, balançant sa longue queue, chassant les insectes, détruisant leurs larves, et se rendant ainsi très utile à l'agriculteur. La bergeronnette se rencontre dans toutes les contrées de l'Europe, où elle arrive en février ou mars, pour émigrer très tôt en automne jusque dans l'intérieur de l'Afrique. Une variété, la bergeronnette jaune, reste parfois chez nous en hiver et remonte vers l'Allemagne en été pour nicher. Elle fait son nid dans la fente d'un mur, dans un trou sur le sol, dans le creux d'un arbre ou sous une racine. On peut y voir, plus tard, quatre à six œufs d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, tachetés de petits points foncés. La femelle couve seule, mais le mâle partage l'activité de sa compagne pour nourrir la nichée.

Nous avons reçu...

Numéro d'automne d'«Alpes et Plages »

L'Union romande du tourisme (Pro Lemano), Lausanne, vient d'éditer, à titre de propagande pour la saison d'automne en nos villes et stations romandes un numéro spécial de sa revue officielle « Alpes et Plages ».

Richement illustrée de photographies originales se rapportant à nos 5 cantons romands, cette publication se présente fort bien. Elle contient en outre des articles en anglais et en allemand célébrant très justement les mérites de nos régions durant les mois de septembre et octobre. Distribuée gratuitement en Suisse et à l'étranger, elle ne manquera pas d'être pour notre industrie touristique romande un précieux ambassadeur.

« La Patrie Suisse »

Pour la première fois, une exposition fédérale groupe les beaux arts et les arts appliqués. A cette manifestation si importante, la Patrie Suisse du 5 septembre consacre par la plume du peintre Edmon Bille, une fort belle chronique. Des reproductions de tableaux de Bosshard, Morach, Fred Stauffer, Boss, Humbert, Schwob, L'Eplattenier illustrent cet article. Au sommaire du même numéro, deux pages sur la culture intensive moderne, des histoires de contrebandiers recueillies et commentées par J. Beuret, de nouvelles vues de l'Hyspa, et les pages sportives qui connaîtront leur succès habituel et qui réunissent des vues nombreuses: match de football Italo-Suisse, Grand prix motocycliste vaudois, match d'athlétisme Allemagne-Suisse, traversée de Genève à la nage. Dans ce numéro aussi deux romans, une nouvelle, les suppléments de la mode, la page du dimanche.

« A L'OUEST »

L'Office de la censure de Berlin a levé l'interdiction dont il avait frappé, il y a quelques mois, le film « A l'Ouest, rien de nouveau ». Le film pourra donc être projeté dans tous les établissements cinématographiques allemands.

Ce changement d'attitude de l'Office de la censure à l'égard de ce film a été provoqué par une lettre de l'Universal Films Cie, dans laquelle celle-ci se déclare prête à renoncer dans le monde entier à la projection de la version actuelle du film et s'engage en même temps, pour l'avenir, à ne plus projeter que la version allemande est censurée du film.

A la suite de cet engagement, l'Office de la censure a levé son interdiction.

UN CONTROLE DE L'EPARGNE POUR LA SÉCURITÉ DES DÉPOSANTS

Les différents krachs financiers de ces dernières semaines ont amené le Conseil fédéral à examiner l'opportunité qu'il y aurait pour la sécurité des déposants d'introduire un contrôle sur les établissements financiers faisant l'épargne. De la discussion qui a eu lieu au sein du Conseil fédéral, nous apprenons que ce contrôle ne devrait pas entraîner une augmentation de la bureaucratie. On pourrait se servir uniquement de la Banque nationale suisse. Le Conseil fédéral a chargé M. Musy d'étudier les possibilités de légiférer sur un contrôle des établissements financiers faisant l'épargne en Suisse.